



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 16 septembre à 20h30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, Maire.

Date de convocation : 11/09/2024

Nombre d'élus en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Présents: Mme ALMY Cécile, Mme BARNASSON Claire, Mme DAUJAT Anaïs, M. DECULTY Jean-Paul, Mme GRANGE Katia, M. GUBIEN Valentin, Mme JULIEN Brigitte, Mme JUNIQUE Fabienne, M. JUNIQUE Dylan, Mme ROCHE Mauricette

Excusés: Mme BALTHAZARD Catherine, Mme DE NOMAZY Marie-Thérèse, M. VALET Mickaël

Absent :

Procurations : Mme BALTHAZARD Catherine à Mme GRANGE Katia
Mme DE NOMAZY Marie-Thérèse à M. GUBIEN Valentin

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M. JUNIQUE Dylan est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 02 juillet 2024.

Voici les différents points qui ont été traités lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, maire :

- **Décision du maire n°2024-02 - Souscription d'emprunt de 100 000 € à la caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Sud Rhône Alpes**

De contracter auprès de la caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais un emprunt d'un montant de 100 000 € remboursable en 15 ans au taux fixe de 4,00 % et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt : Financement des achats de terrain COLAS et ESPIC prévus au budget 2024

Montant du prêt : 100 000 €

Durée du prêt : 15 ans

Taux : 4,00 % fixe

Échéances de remboursement : trimestrielles

Montant de l'échéance : 2 224,44 €

Montant total des intérêts : 33 466,83 €

Frais de dossier : 250 €

- **Décision du maire n°2024-03 – Passage au compte financier unique**

M. le Maire de la commune de Saint-Barthélemy-Grozon, souhaite que les comptes de la commune de Saint-Barthélemy-Grozon soient produits à partir de l'exercice 2024 sous le format du Compte Financier Unique.

La production des comptes de la commune de Saint-Barthélemy-Grozon concerne les budgets suivants:

- Budget communal 21600
- Budget du service des eaux 21602

Dans cette perspective, outre l'adoption de la M57, il est rappelé que la collectivité est ou sera en mesure de dématérialiser ses documents budgétaires au format xml.

- **Décision modificative n°1 – budget commune**

Suite aux arrêts de deux agents, il convient d'ajouter des crédits pour leur rémunération et les charges sociales :

Objets : Décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61521 (011) : Terrains	-2 000,00	75888 (75) : Autres	8 000,00
64131 (012) : Rémunérations	6 000,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	4 000,00		
	8 000,00		8 000,00
Total Dépenses	8 000,00	Total Recettes	8 000,00

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget communal telle que définie ci-dessus.

La décision modificative n°1 budget communal est approuvée par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Décision modificative n°1 – service des eaux – intégration des frais d'études**

Lors de l'élaboration du budget, nous n'avions pas prévu assez de crédits pour l'intégration des frais d'études aux travaux (écriture d'ordre)

Objets : Décision modificative n°1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (041) : Installation, matériel et outill	20 000,00	203 (041) : Frais d'études, rech. & dev. & f	20 000,00
	20 000,00		20 000,00
Total Dépenses	20 000,00	Total Recettes	20 000,00

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget eau telle que définie ci-dessus.

La décision modificative n°1 budget eau est approuvée par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Décision modificative n°2 – service des eaux – dotations aux amortissements**

Lors de l'élaboration du budget, nous n'avons pas prévu assez de crédits pour les dotations aux amortissements (écriture d'ordre)

Objets : Décision modificative n°2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-600,00
		28158 (040) : Agencement et aménagement	600,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-600,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	600,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 au budget eau telle que définie ci-dessus.

La décision modificative n°2 budget eau est approuvée par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Discussion sur l'augmentation du prix de l'eau**

Afin de pallier les dépenses d'investissement des réseaux d'eau (détails ci-après) et à l'augmentation du prix de l'eau du Rhône (de 0,16 € par m³), M. le Maire propose une augmentation du prix de l'eau. Il projette un tableau comparatif des prix de l'eau dans les communes voisines. Mme Grange Katia indique que Mme Balthazard Catherine signale le montant élevé des impayés concernant les factures d'eau, qu'il faudrait recouvrer au lieu d'augmenter le prix de l'eau. M. le Maire explique que les impayés sont souvent anciens et concernent pour la plupart des personnes qui ont quitté la commune. Il précise que le recouvrement de ces impayés est l'une des missions du trésor public. Cela n'empêche que les dépenses du budget eau sont conséquentes.

Détails des investissements :

Réservoir de la Dame ; 95 000 € - 80% de subventions, reste à charge 19 000 € environ

Réfection réseau AEP Grozon : 118 000 € - 80% subventions – reste à charge 23 600 € environ.

Travaux suite DUP des captages de Teyssonier et des Combals – 240 000 € - prévision de 80% de subventions – le reste à charge minimum est de 48 000 €.

Après discussion, il est proposé d'augmenter le prix de l'eau de 0,20 € par m³ et de 1 € l'abonnement à l'eau et de 1 € l'abonnement à l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'augmenter le prix de l'eau de 0,20 € par m³ et de 1€ l'abonnement à l'eau et de 1€ l'abonnement à l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Soit les nouveaux prix suivants applicables au 1^{er} janvier 2025:

Eau potable : 1,90 € HT le m³

Abonnement à l'eau potable : 69 € HT

Abonnement à l'assainissement : 18€ HT

Votes :

10 pour : Mme BARNASSON Claire, Mme DAUJAT Anaïs, M. DECULTY Jean-Paul, Mme GRANGE Katia, M. GUBIEN Valentin, Mme DE NOMAZY Marie-Thérèse, Mme JULIEN Brigitte, Mme JUNIQUE Fabienne, M. JUNIQUE Dylan, Mme ROCHE Mauricette

1 abstention : Mme ALMY Cécile

1 contre : Mme BALTHAZARD Catherine

- **Demande de déclassement et transfert de propriété d'une partie de l'ancien chemin de la Rouveure**

M. et Mme OHANA POUPON ont demandé un entretien avec M. le Maire au sujet d'une partie de l'ancien chemin de la Rouveure qui n'est plus entretenue par la commune. Ils aimeraient l'acquérir.

Après discussion, M. le Maire va se renseigner sur la possibilité de vendre une partie d'un chemin et la procédure à suivre.

Si cela s'avère possible, la mairie contactera tous les propriétaires riverains de ce chemin qui est cadastré mais n'est plus utilisé depuis très longtemps.

- **Questions diverses**

Enquête déclaration d'utilité publique des sources de Teyssonier et des Combals.

L'enquête publique se termine le 17/09/2024.

La publicité a été faite par un affichage sur les panneaux à Saint Barthélemy et à Grozon, par des avis à deux reprises sur les journaux, le Dauphiné et l'Hebdo de l'Ardèche ainsi que par une publication sur le site internet de la mairie.

Le commissaire enquêteur a été présent deux demi journées à la mairie pour recevoir le public.

Plan local d'urbanisme

Plusieurs bureaux d'étude ont été contactés pour la réalisation du plan local d'urbanisme. C'est le Cabinet BEAUR pour la somme de 39 600 € HT qui a été choisi.

Emplois mairie

Deux employés communaux sont en arrêt maladie.

Pour pallier leur remplacement, nous avons fait un contrat à:

- Nathalie Guillermier d'Empurany (remplacement ATSEM) et
- Marie-Laure Roche de Saint-Barthélemy-Grozon (remplacement cantinière)

Expositions de l'été

Les deux expositions de cet été au temple de Grozon, organisées par la municipalité et par Georges Philippe Danan, ont été un franc succès.

Pour chacune des expositions, ce sont plus de 350 visiteurs qui y ont assisté.

Échos des rives du grozon

Proposition de Marie-Thérèse De Nomazy, pour la commission communication d'une réunion préparatoire les 26 ou 27/09 à 18h00.

Concert à Matras

Pour rappel, une soirée cabaret, organisée par la municipalité avec le soutien de l'association Amusaté é Boujaté, aura lieu à Matras, le 28/09/2024. Les conseillers sont vivement invités à participer.

Débroussaillage

M. Dylan Junique demande quand aura lieu le débroussaillage des bords des routes cette année. Il précise que le terrain que la commune souhaite acquérir à Grozon (à côté de l'école) a besoin d'être débroussaillé.

Travaux mur du cimetière

Les travaux de réfection du mur du cimetière de Grozon, menaçant de tomber, ont commencé et sont réalisés par M. Régis Beuffre.

Foire au boudin

M. Valentin Gubien demande, pour le comité des fêtes, s'il est possible de commander un feu d'artifice pour la foire au boudin. Malheureusement le délai est court juste pour commander et avoir l'accord de la Préfecture.

Traversée de route au Bouchet

Mme Brigitte Julien indique que la buse semble bouchée sous la route du Bouchet. Il faudra prévoir de la déboucher ou la changer.

Eaux pluviales rue du château

Mme Cécile Almy indique que le réseau d'eau pluviale est bouché rue du château, cela ressort devant sa maison.

Garderie

Mme Cécile Almy indique que la réponse donnée à Mme Gandriau au sujet de la demande de garderie périscolaire jusqu'à 18h15 a été faite beaucoup trop tardivement.

Fossés

Mme Cécile Almy informe que l'eau qui coule chemin de la combe est en train d'abîmer la route. Est-il possible de faire un fossé ? La route est étroite, il faut aller voir sur place pour savoir ce qu'il est possible de faire.

M. Dylan Junique indique qu'il a prévu de faire comme l'an passé 2 journées de mini-pelle avec Emmanuel pour creuser les fossés.

Arrêts de bus

les deux abris bus ont été posés. Celui de Grozon ne se trouve pas à l'emplacement de l'arrêt de bus avant travaux. Les chauffeurs de bus ne veulent donc pas s'arrêter à ses arrêts. La mairie a contacté la Région qui gère les transports scolaires. Nous n'avons pas de réponse, nous allons contacter les autocars Chabannes qui ont peut-être un contact ou la procédure à suivre.

Jour du conseil

Mme Claire Barnasson a changé d'horaire de travail. Cela ne lui permet plus de participer aux réunions du conseil si elles ont lieu le mardi soir. M. le Maire propose donc que les prochains conseils aient lieu le lundi à 20h30, cette demande est approuvée par les conseillers municipaux présents.

Prochain conseil municipal : à déterminer

La séance est levée à 22h10.

Le maire
Jean-Paul DECULTY

